

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS
MULTIPLES

ARMOY - LE LYAUD

78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD

Tél. 04.50.73.97.84

sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 13 février 2025 – 18h30 au siège du SIVOM au Lyaud

Etaient présents : Joseph DÉAGE, président du comité syndical
Patrick BERNARD, vice-président du comité syndical
Olivier JACQUEY, Martine SIEGER, Agnès HUBERT, Jean-Marc EHRV,
Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET.

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

Quorum : 8 personnes présentes, le quorum est atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/01/2025
2. Approbation du Compte de Gestion 2024
3. Approbation du Compte Administratif 2024
4. Affectation des résultats du C.A. 2024
5. Vote du Budget Primitif 2025
6. Adoption du règlement de formation
7. Demande de subvention au titre du CDAS 2025
8. Création d'un emploi permanent d'ATSEM sur 2 grades
9. Questions diverses

Approbation du PV du 24/01/2025

Le PV de la séance du 24/01/2025 est approuvé à l'unanimité.

1- Compte de Gestion 2024 - Adoption

Le Comité Syndical a adopté le compte de gestion pour l'exercice 2024, établi par Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE ; Receveur au SGC de Thonon- les-Bains.

2- Compte Administratif 2024 - Adoption

Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2024 présenté par le Président, M. Joseph Déage, qui se résume ainsi :

En euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	949,12			3 322,70		2 373,58
Opérations de l'exercice	1 017 169,05	1 059 869,72	190 244,18	156 586,37	1 207 413,23	1 216 456,09
TOTAUX	1 018 118,17	1 059 869,72	190 244,18	159 909,07	1 207 413,23	1 218 829,67

Résultats de Clôture	41 751,55			-30 335,11		11 416,44
Résultats Définitifs	41 751,55			-30 335,11		11 416,44

3- Affectation des résultats du Compte Administratif 2024

Le **Comité Syndical** a décidé d'affecter les résultats du compte administratif 2024 comme suit :

Le résultat de fonctionnement : **1 751,55 €** en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté) et **40 000 €** en section d'investissement à l'article 1068. Le déficit d'investissement soit **30 335,11 €** en section d'investissement à l'article 001 (Déficit d'investissement reporté).

4- Vote du Budget primitif 2025

Le **Comité Syndical**, a adopté le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2025, comme suit :

Section de fonctionnement :

En recettes : ----- **1 098 000,00 €uros**

En dépenses : ----- **1 098 000,00 €uros**

Section d'investissement :

En recettes : ----- **116 400,00 €uros**

En dépenses : ----- **116 400,00 €uros**

5- Règlement de formation

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Le **Comité Syndical** a approuvé le règlement de formation pour les agents du SIVOM.

6- Demande d'Aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) auprès du conseil départemental pour le financement d'investissement

Le **Comité Syndical** a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement des investissements suivants :

Achat de matériel technique :

- Achat d'un taille-haie et d'un souffleur : **1 362,53 € HT**
 - Achat d'une meuleuse et d'une scie circulaire : **727,83 € HT**
 - Achat de 4 pneus pour un tracteur : **6 070,00 € HT**
 - Achat d'une remorque porte barrière PONCET : **2 800 € HT**
- Soit un total de 10 960,36 € H.T pour l'achat de matériel technique.**

Remplacement d'équipement du bâtiment scolaire :

- Remplacement des stores manuels en stores électriques : **46 000,00 € HT**
- Soit un total de 46 000€ H.T. pour la rénovation du groupe scolaire.**

7- Création d'un emploi permanent

Le **Comité Syndical** décide de créer 1 emploi permanent, à temps non complet, d'ATSEM sur 2 grades pour renforcer le service ATSEM / périscolaire.

Questions Diverses :

- M. le Président informe que le référent sûreté M. Sonzogni, un gendarme l'adjudant Charoussat, une élue Mme Corinne Couedel, la secrétaire du SIVOM et la directrice Mme Cathy Colloud se sont réunis le lundi 27/01/2025 à 13h30 pour échanger et élaborer ensemble le document unifié du PPMS. D'autres réunions sont prévues entre la directrice, Corinne Couedel et la secrétaire du SIVOM.
- Le Président informe que la chaudière du groupe scolaire doit être réparée et présente des devis pour le remplacement d'un brûleur, pour le désembouage et pour le changement du tableau de régulation.
- M. le Président informe que le référent ACFI du CDG74 est venu le 04/02/2025 pour faire un point sur les documents de prévention des risques professionnels et pour la visite des services techniques. Le SIVOM est en attente de son compte-rendu.
- M. le Président informe que les horaires d'ouverture du bureau du SIVOM vont être modifiés : le bureau sera ouvert uniquement le matin de 7h30 à 13h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Le président,
Joseph DEAGE**



**La secrétaire de séance,
Murielle FILLON**

